

COMMUNE DES TOUCHES  
PROCES- VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 20 avril 2018**

Le vendredi 20 avril 2018 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

**Présents** : Laurence GUILLEMINE, Paule DROUET, Stanislas BOMME ; Bruno VEYRAND ; Frédéric BOUCAULT, Magalie BONIC, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURAI, Maryse LASQUELLEC, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Jean-Michel ROGER, Claire DELARUE (arrivée à 20h20)

**Absents excusés** : Frédéric GREGOIRE, Floranne DAUFFY (pouvoir à Bruno VEYRAND, Sandrine LEBACLE (pouvoir à Claire DELARUE), Martine BARON (pouvoir à Maryse LASQUELLEC), Daniel BORIE (pouvoir à Jean-Michel ROGER), Claire DELARUE (arrivée à 20h20)

**Nombre de membres en exercice** : 18

**Secrétaire de séance** : Bruno VEYRAND

**Date de convocation** : 13 avril 2018

**Date d'affichage** : 13 avril 2018

**OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2018**

**Vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 1 (Jean-Michel ROGER)**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 29 mars 2018 et sur proposition de Madame la 1<sup>è</sup> Adjointe, Maire par délégation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Approuve le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2018.*

**Modification de l'ordre du jour.**

**Vote : Pour: 15 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire par délégation, propose à l'assemblée de supprimer de l'ordre du jour la délibération suivante :

- Budget Principal – Admissions en non-valeur

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Accepte les modifications énoncées ci-dessus concernant l'ordre du jour du conseil municipal.*

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES- Avancements- Fixation des taux de promotion.**

**Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

**Vu** l'avis du comité technique du 13 mars 2018,

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire par délégation, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : « Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions

pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %. »

Il est proposé de retenir un taux de promotion de 100 % en ce qui concerne chacun des grades pour laquelle la Commune dispose de fonctionnaires, à savoir :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Catégorie C – Grade C2 : - Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe, - Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe, - Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	Catégorie C – Grade C3 : - Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe, - Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe, - Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Catégorie C – Grade C1 : - Adjoint administratif, - Adjoint technique, - Adjoint d'animation	Catégorie C – Grade C2 : - Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe, - Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe, - Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Fixe** le taux « ratio promus-promouvables » à 100% pour l'ensemble des agents de la commune DES TOUCHES.

#### **20h20 – Arrivée de Claire DELARUE**

#### **OBJET : Restaurant scolaire - modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint en charge des Affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation du Restaurant scolaire.

Il convient, pour la rentrée 2018, d'apporter les modifications mineures suivantes :

- Modification des horaires de service, liée au changement des rythmes scolaires à la rentrée
- Nom de la secrétaire à l'enfance-jeunesse
- Modalités de mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Bruno VEYRAND précise que les tarifs ne seront pas changés pour l'année 2018-2019.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant le Restaurant scolaire en début d'année scolaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Entérine** la nouvelle version du règlement intérieur du Restaurant scolaire.  
**Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2018**

#### **OBJET : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)- modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint en charge des Affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation de l'ALSH.

Il convient, pour la rentrée 2018, d'apporter les modifications mineures suivantes :

- Modification des horaires de service, liée au changement des rythmes scolaires à la rentrée

- Nom de la secrétaire à l'enfance-jeunesse
- Modalités de mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Bruno VEYRAND précise que les tarifs ne seront pas changés pour l'année 2018-2019.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant l'ALSH en début d'année scolaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Entérine la nouvelle version du règlement intérieur du Restaurant scolaire.*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2018*

#### **OBJET : Accueil périscolaire modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint en charge des Affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation de l'Accueil Périscolaire.

Il convient, pour la rentrée 2018, d'apporter les modifications mineures suivantes :

- Modification des horaires de service, liée au changement des rythmes scolaires à la rentrée
  - Il est proposé que le temps de goûter des élèves du public soit conservé (de 16h20 à 16h45). Ce temps sera non facturé.
- Nom de la secrétaire à l'enfance-jeunesse
- Modalités de mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Bruno VEYRAND précise que les tarifs ne seront pas changés pour l'année 2018-2019.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant l'Accueil Périscolaire en début d'année scolaire.

Maryse LASQUELLEC : Qui est responsable sur le temps du gouter ?

Bruno VEYRAND : Les enfants sont placés sous la surveillance des animateurs ; la Mairie est donc responsable dès que les enfants ne sont plus sous la surveillance des enseignants.

La volonté des commissions Affaires scolaires et Enfance-jeunesse était de permettre aux familles qui prennent le car à 17h de ne pas être facturées sur un temps qu'on leur impose (changement des horaires de car).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2018*

#### **OBJET : CULTURE – Soutien à la Foire St Jacques 2019**

**Vote : Pour :17 - Contre : 0 – Abstentions : 0**

Madame Paule DROUET, Adjointe à la Culture, rappelle que l'association « Loisirs et Culture » organise tous les deux ans une manifestation culturelle gratuite, de grande envergure au cœur de la commune : la FOIRE ST JACQUES.

Afin de soutenir et de favoriser cette manifestation importante pour notre commune, la commission culture propose au conseil municipal de prendre l'engagement politique suivant :

- Soutien de la commune, via la commission culture, au projet de Foire St Jacques 2019
- Soutien financier de la commune à hauteur de 3500€ dans l'hypothèse où la manifestation n'obtiendrait pas de subvention de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (les deux subventions ne pouvant se cumuler).

Maryse LASQUELLEC : La subvention 2018 pour l'association Loisirs et Culture a bien été votée lors du dernier conseil ; il s'agit bien ici d'une subvention exceptionnelle pour la Foire 2019 ?

Laurence GUILLEMIN : Oui, il s'agit ici de s'engager à verser une subvention exceptionnelle à la Foire 2019 si la CCEG n'y participe pas. Il s'agit d'acter le fait que la commune se substituera à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et de permettre ainsi à l'association d'anticiper son budget e commencer ses démarches d'organisation et de réservation d'activités. Il s'agit de sécuriser l'organisation de la Foire St Jacques 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACTE** le soutien politique et financier (tel que détaillé ci-dessus) de la commune au projet de Foire St Jacques 2019

**OBJET : EGLISE – Restauration de la Statue St Jacques – demande de subvention**

**Vote : Pour : 17 - Contre : 0 – Abstentions : 0**

Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la Voirie annonce que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a alerté la commune sur la nécessaire restauration de la Statue St Jacques (XVII<sup>e</sup> siècle), située dans l'Eglise DES TOUCHES et répertoriée monument historique depuis 1984.

Le coût de cette restauration est estimé à 1 740€ HT.

Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la DRAC au titre des travaux sur monuments historiques - **à hauteur maximale de 30% de subvention.**

Monsieur Stanislas BOMME présente au Conseil le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	TOTAL
Restauration de la Statue St Jacques	1 740 €	2 088 €	- Etat - DRAC (30% HT)	522 €
			- Autofinancement :	1 566 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 740 €</b>	<b>2 088 €</b>		<b>2 088 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Adopte** le plan de financement prévisionnel tel que proposé,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute aide financière (notamment auprès de la DRAC) concourant à la mise en œuvre de ce projet.
- **Précise** que les crédits utiles à la réalisation de cette opération sont prévus au budget 2018.

**OBJET : Urbanisme – Avis sur la modification n°3 de PLU de Nort-sur-Erdre**

**Vote : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Conseiller délégué à l'urbanisme rappelle que la commune de Nort-sur-Erdre est en cours de modification de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La modification concerne le secteur de la Gare et porte sur les éléments suivants :

- Modification du règlement graphique (zonage), du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec :
  - l'ouverture d'une zone 2AUh à l'urbanisation, en la passant en zone 1AUhgr
  - passer une partie de zone Ua-b en zone 1AUhgr
  - passer une partie de zone Ub en zone 1AUhgr
  - supprimer un emplacement réservé
  - créer un règlement écrit pour la zone 1AUhgr
  - mettre en place des orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la Gare

En tant que commune limitrophe, et selon l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, il est demandé l'avis de la commune des TOUCHES sur ce projet.

Corinne AVENDANO : Pourquoi la commune de Nort sur Erdre nous demande notre avis ?

Frédéric BOUCAULT : Comme dit précédemment, la loi impose que l'avis de toutes les communes limitrophes soit recueilli.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Donne un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de Nort-sur-Erdre*

*- N'émet aucune remarque sur ce projet*

**OBJET : INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - Avenant n°3 - convention de service commun pour les communes Erdre et Gesvres**

**Vote : Pour :17 - Contre : 0 - Abstentions :0**

Vu la convention de service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et ses Communes membres ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres ;

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire par délégation, expose :

Le dimensionnement du service instructeur a été calculé sur le nombre d'actes instruits en 2014. La situation évolue depuis, d'année en année (+25% d'actes en 2017), contraignant fortement le service pour maintenir les délais et la qualité de services attendue par les communes qui financent le service.

	2014 Année de référence	2015 5,5 mois	2016	2017
Actes instruits	2478	1329	2793	3306
Hausse par rapport 2014			11%	25%
Equivalents PC	1913,3	1051,4	2047,6	2489,4
ETP	5	4,68	4,68	4,68
EqPC par instructeur	383	225	438	532

Le potentiel effectif dédié à l'instruction en 2015 était de 4.68 ETP.

Le nombre de dossiers instruits en 2017 (2489,4 Equivalents Permis de construire) rapporté au ratio établi en 2014 pour la configuration du service (383 Equivalents PC pour un instructeur) détermine aujourd'hui un besoin de 6.5 ETP soit un manque de 1,8 ETP pour la charge actuelle.

(Laurence GUILLEMINE précise que l'équivalent PC est un barème mis en place à l'origine du service ADS afin d'évaluer le temps passé pour chaque acte en fonction du temps de référence passé pour instruire un Permis de construire classique).

Il est constaté une dégradation de la qualité du service rendu, notamment sur la tenue des délais d'instruction et le fait que certaines missions deviennent difficiles à assurer, notamment la nécessaire priorisation entre dossiers stratégiques et dossiers arrivant à échéance. Il est également difficile de maintenir le conseil et l'information des agents en communes qui sont pourtant en forte demande. S'ajoute à ce constat, la dégradation des conditions de travail des agents qui ont trop de dossiers à traiter en même temps, ce qui, outre le risque accru d'erreurs, rend difficile l'approfondissement de certaines subtilités juridiques, ainsi que le conseil aux collègues en commune.

Il est proposé le recrutement contractuel d'un instructeur, en renfort pour une année permettant d'absorber une partie du surcroit de la charge, ainsi que l'ajout des modifications suivantes aux conventions de service commun et de prestation de services, qui seront intégrées par le biais d'un avenant :

L'article 4 de la convention de service commun est modifié de la manière suivante en intégrant le paragraphe ci-dessous à la suite du paragraphe 2 :

*« En cas d'augmentation significative du nombre d'actes à instruire, ne pouvant être raisonnablement intégrée dans la charge de travail du service, un ou des renforts ponctuels pourront être recrutés après accord des parties. L'impact financier de ce ou ces renfort(s) sera intégré aux charges de fonctionnement du service et entraînera de facto une révision du coût des actes dans le respect des dispositions de l'annexe financière.*

*Si la situation devait perdurer et s'inscrire dans la durée, la convention serait modifiée par avenant pour intégrer une modification pérenne de la structuration du service ».*

Laurence GUILLEMINE : précise que pour satisfaire les besoins, le service ADS aurait aujourd'hui besoin d1.8 etp supplémentaire. La demande porte seulement sur un etp pour un an (contractuel) car la période préalable à l'approbation du PLUI est synonyme d'une augmentation du nombre de demande déposées (avant changement des règles applicables aux parcelles, notamment dans les villages).

La convention avec la CCEG est changée afin de permettre le recours temporaire à un contractuel en cas de nécessité et éviter ainsi que les 23 communes membres du service aient à redélibérer à chaque nouveau besoin.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **APPROUVE** le recrutement d'un renfort de l'équipe ADS par un Contrat à Durée Déterminée pendant une année.
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux conventions de service commun et de prestation de services et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **Informations CCEG**

- Déploiement des compteurs LINKY – présentation en Bureau communautaire le 19.04 (Laurence GUILLEMINE):

Le déploiement est prévu sur le territoire de la CCEG pour fin 2018-2019.

Le représentant d'ENEDIS est convié à faire une présentation au Conseil municipal DES TOUCHES le 17 mai prochain.

Une permanence pourra également être organisée ultérieurement en Mairie afin de répondre aux questions des administrés.

Frédéric BOUCAULT : Une réunion publique est organisée ces jours-ci à Nort sur Erdre, est-ce à l'initiative d'Enedis ?

Laurence GUILLEMINE : Elle doit être organisée à l'initiative des opposants aux compteurs LINKY.

-PLUi (Laurence GUILLEMINE) :

Une rencontre a eu lieu entre les vice-présidents, les Maires des communes et Mme la Préfète concernant la procédure d'arrêt du PLUi, notamment depuis la décision de ne pas faire l'aéroport de Notre Dame des Landes :

- Nécessité de revoir le PADD avec un débat complémentaire devant chaque Conseil municipal
- Problématique des zones humides (notamment à Héric et Notre Dame des Landes) qui empêche l'ouverture de zones à l'urbanisation : réflexion sur de possibles compensations.

La volonté affichée reste un arrêt du PLUi avant la fin de l'été, avec un soutien des services de l'Etat.

-Programme de logement des jeunes chez l'habitant (Laurence GUILLEMINE):

Le Bureau a décidé de continuer à soutenir ce programme, en complément de la construction de 2 foyers de jeunes travailleurs. En 2017, ce programme a permis à 8 jeunes d'être logés et de pouvoir suivre un apprentissage, une formation, un CDD, ...

Corinne AVENDANO : y a-t-il eu des demandes non satisfaites ?

Laurence GUILLEMINE : Non, c'est un service pour lequel il y a plus d'offres que de demandes.

- Ateliers Développement Durable (Laurence GUILLEMINÉ):

Certains ateliers ont débuté, d'autres commenceront prochainement ; il est encore temps de s'inscrire. C'est l'occasion de participer à la définition du Plan Climat Air Energie et de l'Agenda 21.

- Informatique (Comité de suivi TIC) (Bruno VEYRAND)

- Mise en place du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) obligatoire pour toutes les collectivités à compter de fin mai 2018. Cette réglementation implique pour toutes les collectivités la mise en place d'une organisation permettant de sécuriser les données personnelles qu'elle détient.

La CCEG a mandaté un avocat spécialisé en nouvelles technologies afin d'encadrer cette démarche. Il est proposé que chaque commune s'associe à ce mandat afin d'obtenir des conseils, notamment pour l'organisation et la sécurisation des données.

Frédéric BOUCAULT : Les communes vont avoir à réaliser un grand travail de gestion et d'organisation des données informatiques.

- Mise en œuvre du portail famille (site web sur lequel les familles peuvent directement interagir pour inscrire, signaler les absences, de leurs enfants aux services périscolaires) : la mise en service ne sera possible qu'en janvier 2019 (au lieu de septembre 2018).

## Informations diverses

- Commission Voirie / Finances (Stanislas BOMME) :

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux, route d'Ancenis, des anomalies ont été relevées sur le réseau d'eaux pluviales.

Un passage caméra a conclu à un réseau très abîmé, affaissé, bouché, sur 96m.

Il conviendrait éventuellement de profiter des travaux de sécurisation des entrées de bourg pour refaire le réseau d'eau pluvial (coût estimé : 23 000€)

La question est posée aux membres des deux commissions.

Pour ne pas augmenter le budget prévu pour la sécurisation des entrées de bourg, Stanislas BOMME fait la proposition suivante :

Ne pas lancer de marché PAVC en 2018 et utiliser le budget nécessaire pour procéder à tous les travaux utiles à proximité des entrées de bourg (effacement de réseau, réfection de réseau, réfection de chaussée avec soutien financier du département,).

Pour éviter de rester plusieurs années sans PAVC et pour éviter de lancer un marché PAVC au moment des élections, il est également proposé d'avancer le prochain programme de PAVC en 2019.

Laurence GUILLEMINÉ : La décision doit être prise en urgence, l'entreprise pouvant intervenir sur le réseau d'eaux pluviales dès la mi-mai. Nous n'avions pas le temps de convoquer une commission voirie et une commission finances ; d'où la question de ce soir.

Frédéric BOUCAULT : Route de Joué sur Erdre, le réseau n'est-il pas aussi affaissé ?

Stanislas BOMME : Non, quelques menus travaux (création d'un regard, hydrocurage,) ont été réalisés sur le réseau d'eaux pluviales en même temps que la création du plateau près de l'école privée.

Bruno VEYRAND/ route d'Ancenis, quel est le risque encouru si le réseau n'est pas refait ?

Stanislas BOMME : Il y a un risque d'inondation en cas de fortes chutes d'eau.

Jean-Michel ROGER : De combien était le budget prévu pour le PAVC 2018 ?

Stanislas BOMME : 140 000€ tous les deux ans : le but ici ne serait de prendre que le montant utile à la réalisation de travaux nécessaires sur les réseaux (24 000 pour le réseau pluvial).

Jean-Michel ROGER : Il y aura donc 115 000€ de PAVC réalisés en 2018.

Laurence GUILLEMINÉ : La commission voirie devra étudier les besoins en PAVC et déterminer s'il est possible de faire des travaux sur une voie pour 115 000€ en 2018 ou s'il est plus judicieux d'attendre 2019 et de faire un marché de 140 000€.

Décision des membres des commissions voirie et Finances : Accord à l'unanimité de réaliser les travaux de réfection des réseaux en même temps que les travaux de sécurisation des entrées de bourg. Le budget utile sera déduit du PAVC 2018.

Le PAVC 2020 sera avancé à 2019.

Stanislas BOMME précise que dans le cadre de la réfection des voies (enrobé), une rencontre est prévue le 24.04 avec le Département pour savoir ce qui peut être fait en terme de reprise des bandes de roulement.

- Questions écrites de l'opposition :

*1/ Concernant le projet mairie, auriez-vous un récapitulatif des surfaces actuelles de l'ancien presbytère, et un estimatif des besoins (Corinne AVENDANO) ?*

Laurence GUILLEMIN : Ci-après les données validées en commission bâtiment le 29 septembre 2017, dont Daniel BORIE est membre.

Surface totale de : L'actuelle Mairie : 311m<sup>2</sup>  
L'actuel Presbytère : 258 m<sup>2</sup>

Programme (avant choix de l'architecte) : 375 m<sup>2</sup>

La consultation pour désigner l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du projet Mairie a été lancée début mars ; le choix de l'architecte sera fait par la CAO le 23 avril prochain.

Le choix qui sera fait est celui de l'architecte qui nous accompagnera et non le choix d'un projet.

L'architecte retenu proposera ensuite son projet.

Frédéric BOUCAULT : Quels sont les critères de choix de l'architecte ?

Céline DAUFOUY : Le marché détermine précisément les critères d'analyse des offres reçues : le prix, les délais de prise en charge et de réalisation de l'opération, la valeur technique (appréhension du programme, capacité à accomplir la mission, références,)

*2/ Avez-vous missionné un bureau dans le cadre du réaménagement de l'îlot mairie ? si oui lequel et à quelle date aurons-nous un retour (Jean-Michel ROGER)?*

Laurence GUILLEMIN : Cette question a été abordée lors de la commission bâtiment le 5 avril dernier. Daniel BORIE était présent et a été destinataire du compte-rendu.

Nous en sommes aux prémices de la réflexion, aucun bureau d'études n'a été missionné. Pour l'heure, nous avons pu réfléchir bâtiment par bâtiment mais sans aborder de réflexion générale sur l'aménagement général de l'îlot. J'ai contacté la CCEG pour savoir comment nous pouvons être accompagnés sur cette réflexion.

*3/ Les appels téléphoniques à la mairie en après-midi, sont redirigés vers un répondeur automatique, pourquoi (Corinne AVENDANO) ?*

Laurence GUILLEMIN : L'agent d'accueil (Véronique DEDIEU) ne travaille pas en dehors des horaires d'ouverture au public. Le message vocal indique un numéro à joindre pour les urgences (= numéro d'Eugénie CADEAU). Il est précisé par ailleurs que tous les agents ont des lignes directes. Il y a toujours possibilité de contacter la Mairie.

Corinne AVENDANO : Quand la Mairie est fermée au public, on pense que les agents peuvent tout de même répondre. Avant, il y avait quelqu'un qui répondait.

Céline DAUFOUY : Avant, l'agent d'accueil était présent toute la journée ; désormais, le poste d'accueil n'est occupé qu'aux heures d'ouverture.

Magalie BONIC : Dans de nombreuses collectivités, lorsque les bureaux sont fermés, il n'y a pas de réponse téléphonique.

*4/ Concernant l'occupation du domaine public par une Autoécole, avons-nous une convention ou un arrêté ? Quelles responsabilités en cas d'accident (Jean-Michel ROGER)?*

Laurence GUILLEMIN : Une convention avait été établie à l'origine de la mise à disposition. Il est prévu de l'actualiser et d'en revoir les conditions.

Jean-Michel ROGER : Fait-on payer une redevance d'occupation du domaine du public, comme pour le camion « J'aime la Galette » ?

Laurence GUILLEMIN : Cela fera partie de la révision de la convention.

Frédéric BOUCAULT : D'autres auto-écoles utilisent fréquemment des espaces publics (notamment à Nort sur Erdre), c'est courant.

Paule DROUET : La mise à disposition a été décidée sous l'ancien mandat.



5/ Nous avons bien noté que pour une question d'organisation, vous souhaitez recevoir nos questions 72H00 avant le conseil, par conséquent merci de notifier " questions écrites de l'opposition " dans les PV (Corinne AVENDANO).

Laurence GUILLEMINE : Ce sera fait mais cela change quoi pour vous ?

Corinne AVENDANO : Rien

- Duathlon (14/04) (Anthony DOURNEAU) :

La manifestation s'est bien déroulée, c'était une belle épreuve avec de vrai athlètes au départ (notamment en solo).

Stanislas BOMME : Il n'y a pas eu de difficultés de stationnement en raison de la multiplication des manifestations à la même date ?

Anthony DOURNEAU : Aucune difficultés n'est remontée

Frédéric BOUCAULT : Pour les prochaines éditions, il faudra prévoir un fléchage des autres parkings (ex parking de la poste).

- Randonnée Les Pieds Nickels (Corinne AVENDANO) : Journée prévue le 01.05.2018

- Match handibasket (Maryse LASQUELLEC) : organisé en partenariat avec Les touches musicales le 22.04.2018

- Logement d'urgence : Paule DROUET diffuse des photos du logement d'urgence

Anthony DOURNEAU : est-il toujours occupé ?

Paule DROUET : quasiment

Laurence GUILLEMINE : en 2017, il a été loué 10 mois sur 12 avec un loyer mensuel de 150€

Jean-Michel ROGER : Quelle est la surface du logement ?

Paule DROUET : environ 80m<sup>2</sup> avec tout le mobilier et les nécessaire de fourni (vaisselle, linge de maison,..)

*Clôture de la séance à 21h40*

**Avendano C.**

**Baron M.**

**Bomme S.**

**Bonic M.**

*Excusée*

**D. Borie**

**Boucault F**

**Dauffy F.**

**Delarue C.**

*Excusé*

*Excusée*

**Dourneau A.**

**Drouet P.**

**Grégoire F.**

**Guillemine L.**

*Excusé*

**Haurais N.**

**Lasquellec M.**

**Lebacle S.**

**Roger J-M.**

*Excusée*

**Macé M.**

**Veyrand B.**